



Comité de la Flamme du Monument National de
la Solidarité Luxembourgeoise,

Rapport succinct de la Réunion du 12 octobre 1993
au Ministère d'Etat.

Présences: M. Aloyse RATHS, Président du Conseil national de la Résistance;
M. Lucien KOHN, Membre du Conseil national de la Résistance;
M. Jos WEYRICH, Président de la Fédération des Victimes du Nazisme Enrôlées de Force;
M. Jules STEFFEN, Secrétaire de l'Amicale des Anciens de Tambow;
Mad. Adeline TIDICK, Membre de l'Amicale des Femmes Concentrationnaires et Prisonnières Politiques Luxembourgeoises;

Gast. GENGLER, Conseiller de Gouvernement 1^o cl. près le Ministère d'Etat, présidant la séance sur ordre de M. le Premier Ministre.

Les échanges ont porté sur les emplacements/préséances des mouvements patriotiques luxembourgeois aux cérémonies officielles devant se dérouler au Monument national ci-dessus mentionné.

Des difficultés et des mécontentements ont surgi presque régulièrement du fait que:

- l'ordre des préséances, tel qu'il émanait d'une proposition du C.N.R. d'octobre 1978, confirmée par une deuxième missive datée au 4 octobre 1989, ne se trouvait pas toujours respecté.
- la Fédération des Victimes du Nazisme Enrôlées de Force n'était pas mentionnée directement dans la suite arrêtée, d'où profond sentiment de déconsidération, selon avis des concernés.

Séance tenante, les accords se sont acheminés vers :

- une réduction du nombre des DÉLÉGUÉS OFFICIELS de chacun(e) des groupements et institutions patriotiques:
 - deux délégués officiels seraient désormais admis directement dans les préséances, à savoir le Président et le Porte-drapeau.

Il reste loisible aux groupements d'admettre un plus grand nombre de leurs membres, à condition qu'ils veuillent bien se tenir en dehors des rangs-préséances.

- la réservation d'un emplacement particulier aux Membres du Comité de la Flamme, places se trouvant en dehors de l'espace prévu pour les mouvements patriotiques. - (voir plan de situation joint).
- la réservation d'un espace pour la délégation de la Fédération des Victimes du Nazisme Enrôlées de Force, cette délégation comprenant les représentants de la Fédération-même, de l'Amicale des Anciens de Tambow, l'Association des Survivants, l'Association des Enrôlés de Force, finalement les Mutilés de Guerre, soient cinq délégués, plus les porte-drapeau(x). -- (voir plan de situation) --

Il est subsidiairement envisagé de faire tenir ,à chaque délégué-président ou son remplaçant + porte-drapeau, un TITRE d'ACCES, type Carte d'invitation portant date, raison sociale du groupement patriotique, éventuellement nom et prénoms. Ces renseignements seront inscrits par le soin de chacun des mouvements concernés.

Pour limiter les travaux administratifs à un minimum décent, il est envisageable de transmettre à chacun des mouvements nationaux un certain nombre des cartes à l'avance ,titres que les responsables voudront bien faire remplir et faire parvenir aux délégués désignés.

Annexe: plan de situation/Monument

Monument National de la Solidarité luxembourgeoise

Inauguration: 10 octobre 1971

